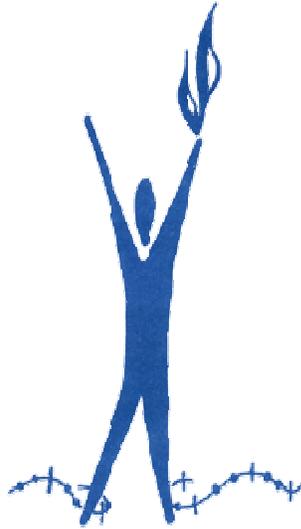


LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°117 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 2 au 8 juillet 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 8 juillet 2018, au moins 496 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS..... 3

0. INTRODUCTION..... 4

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME..... 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE..... 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS..... 5

I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES..... 5

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET / OU PORTEES DISPARUES..... 6

I.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE 7

I.4.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS..... 7

I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE..... 8

II. FAITS SECURITAIRES..... 8

III. CONCLUSION..... 11

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

DPE : *Direction Provinciale de l'Enseignement*

ENS : *Ecole Normale Supérieure*

FAB : *Forces Armées du Burundi*

FNL : *Front National de Libération*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

SNR : *Service National de Renseignement*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 12 personnes tuées dont 6 cadavres retrouvés, 1 torturée, 6 arrêtées arbitrairement et 1 victime de VBG.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

Des contributions forcées et des actes d'intimidations sont aussi signalés dans ce bulletin.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS

Deux personnes tuées en commune Kayogoro, Province Makamba

En date du 2 juillet 2018, Nzokira, originaire de la colline Buga et Audace Nyobewubusa, maçon, originaire de la commune Gitanga ont succombé à leurs blessures après être tabassés par quatre Imbonerakure à savoir Havyarimana alias Nkorabara, représentant des Imbonerakure du CNDD-FDD en zone Gatabo; Nyandwi alias Warigara représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Gatabo; Korimba, représentant des Imbonerakure sur la colline Buga et Wakera. Selon des sources sur place, les victimes ont été torturées en date du 27 juin 2018, sur la colline Dunga, commune Kayogoro, province Makamba. Selon les mêmes sources, Nzokira a été admis au CDS Gatabo avant d'être transféré à l'hôpital de Kibuye en province Gitega où il a succombé à ses blessures et Audace a aussi succombé à ses blessures.

Deux personnes tuées en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 6 juillet 2018, en zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural, deux corps sans vie dont celui de Nicodème, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaso, natif de la sous-colline Kumudozi-Rurambira, colline Nyarumanga, ont été retrouvés au cachot du poste de police de la commune Mukike. Selon des sources sur place, ces corps ont été amenés dans ce cachot dans la nuit du 6 juillet 2018, vers 2 heures. Le matin, la population a été informée et a crié pour que la lumière soit faite sur ces corps, ce qui a permis l'identification d'une des deux victimes. Ces cadavres ont été inhumés le 8 juillet 2018 sur l'ordre de l'administrateur de la commune Mukike, Rénovat Nimubona.

I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Giharo, province Rutana

En date du 7 juillet 2018, le matin, vers 7 heures, sur la colline et zone Muzye, commune Giharo, province Rutana, un corps sans vie d'une personne non connue par les habitants de la localité a été retrouvé au bord de la route Muzye-Giharo. Selon des sources sur place, le corps présentait des signes montrant que la victime a été tuée par balle. La police a commencé les enquêtes, ajoutent les mêmes sources.

Une personne tuée en commune Kibago, province Makamba

En date du 5 juillet 2018, un prénommé Epimaque, motard, a été tué par balles par des gens non identifiés armés de fusils sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, la victime transportait un changeur de monnaie qui a échappé de justesse.

Un corps sans vie retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 2 juillet 2018, un cadavre d'un enfant prénommé King, âgé de 4 ans, fils de Boniface Buziya, a été retrouvé dans un puits situé derrière la maison de son père, à la 7^{ème} avenue du quartier

Gisyo, zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, la victime avait été enlevée en date du 28 juin 2018, vers 15 heures. Les mobiles de cet assassinat restent inconnus.

Un corps sans vie retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 3 juillet 2018, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur l'avenue Mugina, zone urbaine de Kinindo, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, la victime a été tuée par balles. Les mêmes sources ajoutent que des coups de feu ont été entendus dans cette localité vers 3 heures du matin du même jour.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 4 juillet 2018, le matin, un corps sans vie en décomposition d'un homme d'une quarantaine d'années, non identifié a été trouvé à une vingtaine de mètres du Lac Rwegura sur la colline Sehe dans la zone Masango en commune Bukinanyana de la province Cibitoke. Selon des sources sur place, l'administration qui est arrivée sur les lieux a ordonné l'inhumation de la dépouille.

Une personne tuée en commune et province Kirundo

En date du 6 juillet 2018, vers 20 heures, Jean Berchmas Nzirubusa, chef d'une station de lavage du café a été tué par des gens non identifiés en tenue militaire sur la colline Nyangwa, commune et province Kirundo. Selon des sources sur place, Jean Berchmas Nzirubusa était dans un bar d'un nommé Kayizere, situé sur la colline Mweya lorsque des hommes armés l'ont tué et ont blessé le propriétaire dudit bar avant de prendre le large à bord d'une moto. La police a déjà appréhendé deux suspects et ceux-ci sont incarcérés au cachot du parquet de la République à Kirundo.

Un corps sans vie retrouvé en commune Itaba, province Gitega

En date du 4 juillet 2018, sur la colline Kibogoye, commune Itaba, province Gitega, un corps sans vie de Janvière Nzeyimana, âgée de 65 ans a été retrouvé dans une brousse. Selon des sources sur place, la victime a été décapitée. Quatre personnes du voisinage ont été arrêtées et sont détenues au cachot de la police d'Itaba.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bukinanyana, province Cibitoke

Un corps sans vie d'un homme a été découvert par la population le matin du 4 juillet 2018, sur la colline Muganza dans la zone Masango en commune Bukinanyana, province Cibitoke. La victime n'a pas été identifiée. Selon des sources sur place, le cadavre avait des traces de coups de couteaux au niveau de la poitrine et un poignard était à côté de la dépouille.

1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET / OU PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée et portée disparue en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 juillet 2018, indique qu'un enfant, Arsène Iteriteka, âgé de 2 ans et demi, fils de Cassien Gahungu, policier, ex-FAB et Violette Nininahazwe, a été enlevé et porté disparu par des gens non identifiés, sur la sous colline Mugumya II, commune

Nyanza-Lac, province Makamba. Selon des sources sur place, cet enfant est sorti de la maison le 11 mai 2018, le matin, pour aller jouer et il n'est plus revenu.

Une personne enlevée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 4 juillet 2018, Léonard Niyonkuru, étudiant de Bac II à l'ENS, natif de la colline Bigina, commune Kayogoro et membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été enlevé par des agents du SNR chez lui au quartier Gikizi, zone urbaine de Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, les agents du SNR ont fait une fouille perquisition, se sont emparés de son téléphone portable et ils l'ont conduit vers une destination inconnue. Selon les mêmes sources, il est accusé de travailler à la solde du Rwanda.

1.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE

Une personne torturée en commune Rango, province Kayanza

En date du 7 juillet 2018, sur la colline et commune Rango, province Kayanza, Charles Ndenzako, membre du MSD a été tabassé par deux Imbonerakure, Jean Karorero et Nazari alias Runahi, tous de la colline Rango. Charles a été blessé à la tête. Il a été accusé de collecter de l'argent pour des rebelles, de ne pas leur acheter de la bière alors qu'il venait de vendre sa vache.

1.4.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS

Une personne arrêtée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date 3 juillet 2018, deux policiers ont arrêté Ramazani Rubaya, réfugié congolais habitant à la 15^{ème} avenue du quartier Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Lors de son arrestation, il était à la 16^{ème} avenue du même quartier et les policiers lui ont dit qu'ils détenaient un avis de recherche mais ne lui ont pas présenté le document. Après une courte discussion avec la victime appuyée par la population environnante, ces policiers l'ont pris de force et l'ont conduit au cachot de la zone Cibitoke. Vers 18 heures du même jour, les agents du SNR sont venus le faire sortir de ce cachot et l'ont conduit au cachot du SNR en zone Rohero. Selon des sources sur place, le prénommé Evode, l'ex-chef de zone Cibitoke persécutait Ramazani Rubaya en l'accusant d'avoir participé aux manifestations de 2015, il avait fui le quartier vers Buyenzi et ce jour-là, il était venu voir sa famille.

Deux personnes arrêtées au campus Mutanga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 2 juillet 2018, au campus Mutanga, Mathieu Itangishaka et Jean Paul Kaburiyimbere, deux étudiants de l'Université du Burundi, membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, ont été arrêtés par la police accompagnée par certains Imbonerakure qui étudient dans ce campus. Les sources sur place font savoir que cette arrestation a été opérée après une fouille effectuée dans les chambres des victimes. Aucun objet compromettant n'a été trouvé.

Une personne arrêtée en commune Gashikanwa, province Ngozi

En date du 3 juillet 2018, sur la colline Cihonda, commune Gashikanwa, province Ngozi, Jean Paul Nzirorera, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa a été arrêté par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au cachot du SNR à Ngozi avant d'être transférée au

cachot de la police judiciaire de cette même province. Les mêmes sources ajoutent que Jean Paul Nzirorera était recherché par des Imbonerakure dirigés par un prénommé Radjabu, originaire de la colline Gisha, commune Tangara de la province Ngozi. Ils l'accusaient d'avoir sensibilisé la population à voter "NON " au référendum constitutionnel de mai 2018, sur la colline Gisha.

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 8 juillet 2018, Jean Bosco Ntirakirwa, résidant en zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural et originaire de la commune Giheta, province Gitega, a été arrêté par le prénommé Jérémie, responsable du SNR, en commune Mutimbuzi. Il a été conduit au cachot du SNR à Bujumbura Mairie, tout près de la cathédrale Regina Mundi. Selon des sources sur place, Jean Bosco Ntirakirwa a été accusé d'être membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa.

Une personne arrêtée en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 5 juillet 2018, Jean Marie Nzoyisaba, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, originaire de la colline Rusagara, zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karuzi, a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la même colline par Pascal Muryango, le chef de colline Rusagara en complicité avec Léonidas Mbikemunda, le responsable collinaire du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Jean Marie était accusé d'avoir une machette lors de son arrestation alors qu'il venait des travaux champêtres. Cependant, les mêmes sources indiquent qu'il a été arrêté suite aux échanges sur le troisième mandat qu'il avait mené au cabaret avec ses amis. En date du 06 juillet 2018, la police l'a conduit au cachot de la commune Gitaramuka.

1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une femme tabassée par son mari en commune Musongati, province Rutana

En date du 3 juillet 2018, vers 13 heures, sur la colline Buhinga, zone et commune Musongati, province Rutana, C¹.a été battue nue par son mari Félicien. La victime a été conduite à l'hôpital de Musongati avant d'être transférée à l'hôpital de Gitega et son mari a été arrêté et conduit par la police au cachot de poste de police de Musongati. Selon des sources sur place, la raison de ces violences est le refus des rapports sexuels.

1.6. VIOLATION DES DROITS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELS

Des commerçants interdits d'exercer leurs activités en province Kirundo

En date du 8 juillet 2018, le gouverneur de la province Kirundo et les administrateurs communaux de cette province ont interdit des commerçants grossistes de haricots non membres du parti CNDD-FDD de vendre leurs productions au moment où ils laissent ceux du parti au pouvoir écouler leurs produits sur des marchés.

II. FAITS SECURITAIRES

Bras de fer entre les Imbonerakure et les policiers en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 5 juillet 2018, de 7 heures 30 minutes à 14 heures 30 minutes, des Imbonerakure en t-shirt du parti CNDD-FDD ont bloqué l'avenue de l'Université, de la 1^{ère} à la 4^{ème} avenue de Nyakabiga II

¹ La Ligue Iteka n'a pas voulu révéler l'identité de la victime comme pour tous les cas de VBG.

ainsi que la 4^{ème} avenue Nyakabiga III, aux alentours du Lycée Scheppers de Nyakabiga, du village d'enfants SOS et du CDS SOS. Ils ne laissaient passer que les piétons mais eux aussi après de longues négociations. Le chef de poste avait tenté de les en empêcher mais lui ont refusé de vider les lieux disant audit chef de poste que le fusil qu'il possède eux aussi ils l'ont. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure sécurisaient une réunion du parti au pouvoir qui se tenait au Lycée Scheppers de Nyakabiga.

Des travaux forcés et des intimidations en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 7 juillet 2018, vers 9 heures, lors des travaux communautaires, un Imbonerakure du nom de Gérard Ninziza, chef du personnel à la DPE Karuzi a obligé tous les motards du centre de Buhiga dont Jean Bosco Ntawubaheza à participer aux travaux organisés par le parti CNDD-FDD. Il les a intimidés en disant : « nous allons corriger quiconque ne participera pas à ces travaux. Nous allons amener un bidon d'essence et le brûler afin de donner une bonne leçon ».

Destitution de sept chefs collinaires en commune Ndava, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka, en date du 8 juillet 2018 indique qu'en date du 30 juin 2018, sept chefs des collines Ngoro, Mpanuka, Matongo, Nyabisaka, Ndava, Murago et Higiuro de la commune Ndava, ont été destitués de leurs fonctions par le conseil communal de Ndava sur l'ordre de l'administrateur communal. Selon des sources sur place, ils sont accusés par l'administrateur du non-respect à son égard, de ne pas sensibiliser la population à faire des travaux communautaires, de ne pas empêcher la consommation d'une boisson prohibée «Umudiringi ». Mais selon les sources sur place, ces chefs collinaires sont victimes des résultats des élections référendaires. Ils ont beaucoup voté « NON » à la révision de la constitution sur leurs collines.

Des contributions forcées en commune Bugabira, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 juillet 2018, indique que des Imbonerakure des quatre collines de la zone Kiyonza en commune Bugabira, province Kirundo perçoivent par force depuis le 26 juin 2018, une somme de 2000 fbu sur chaque ménage pour la construction des bureaux collinaires et des monuments du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, chaque personne qui paie cette somme d'argent reçoit un reçu du parti au pouvoir. Depuis le 1^{er} juillet, personne n'a été autorisé à puiser de l'eau dans les sources tandis que personne n'accédera aux marchés dès le 10 juillet 2018, sans exhiber le reçu.

Des contributions forcées en commune Kayogoro, province Makamba

Depuis le 7 juillet 2018, la population de la zone Kayogoro s'indigne contre les frais qui sont en train d'être collectés par des chefs collinaires de la commune Kayogoro, province Makamba. Selon des sources sur place, ces frais sont alloués à la construction de monuments des hauts dignitaires assassinés comme Adolphe Nshimirimana et d'autres.

Des cotisations forcées en commune et province Kirundo

Des habitants des collines et quartiers de la commune et province Kirundo se plaignent des cotisations obligatoires en monnaie et en vivres destinés aux Imbonerakure que leur exigent les chefs de collines et de quartiers. Selon des sources sur place, depuis le 7 juillet 2018, ces autorités à la base demandent une somme de 5000 fbu par ménage d'un fonctionnaire et 5 kg de haricots par ménage d'un cultivateur. Les collectes sont destinées à nourrir "les gardiens de la paix" d'après les percepteurs.

Intimidations et extorsion en commune Rutegama, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 juillet 2018, indique qu'en date du 13 juin 2018, Gédéon et un surnommé Kibuguma habitant respectivement les collines Nyarukere et Rutegama dans la zone et commune Rutegama en province Muramvya ont été intimidés et extorqués des sommes de 300 000 et 100 000 fbu par le chef du poste communal de la police, son adjoint et le responsable du SNR dans les communes Rutegama et Kiganda. Selon des sources sur place, ces derniers les ont accusés de posséder des motos sans documents alors que ces motos n'étaient pas en circulation.

III. CONCLUSION

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Des contributions forcées et des actes d'intimidation ont été observés au cours de cette semaine.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.